



Votants : 83
Convocation du Conseil d'Agglomération :
le 31 mars 2017
Affichage du Compte-rendu Sommaire :
le 11 avril 2017

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du lundi 10 avril 2017

MUSEES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DE COULON POUR LA RESTAURATION DE LA DALLE FUNERAIRE DE L'ABBE ETIENNE CLAVEAU DANS LE CADRE DU FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE

Titulaires présents :

Jérôme BALOGE, Jeanine BARBOTIN, Alain BAUDIN, Anne BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Jacques BILLY, Yamina BOUDAHMANI, Jean BOULAIS, Christian BREMAUD, Dany BREMAUD, Jacques BROSSARD, Sophie BROSSARD, Alain CHAUFFIER, Charles-Antoine CHAVIER, Jean-Luc CLISSON, Didier DAVID, Sylvie DEBOEUF, Luc DELAGARDE, Stéphanie DELGUTTE, Thierry DEVAUTOUR, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Jean-Claude FRADIN, Jean-Martial FREDON, Marie-Chantal GARENNE, Isabelle GODEAU, Robert GOUSSEAU, Véronique HENIN-FERRER, Anne-Lydie HOLTZ, Christine HYPEAU, Florent JARRIAULT, Agnès JARRY, Monique JOHNSON, Bruno JUGE, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Simon LAPLACE, Alain LECOINTE, Jacqueline LEFEBVRE, Alain LIAIGRE, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Elmano MARTINS, Philippe MAUFFREY, Josiane METAYER, Dany MICHAUD, Jean-Pierre MIGAULT, Marie-Paule MILLASSEAU, Joël MISBERT, Marcel MOINARD, Serge MORIN, Jacques MORISSET, René PACAULT, Michel PAILLEY, Michel PANIER, Eric PERSAIS, Stéphane PIERRON, Alain PIVETEAU, Adrien PROUST, Claire RICHECOEUR, Sylvette RIMBAUD, Claude ROULLEAU, Jean-François SALANON, Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, Nathalie SEGUIN, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Marc THEBAULT, Patrick THOMAS, Yvonne VACKER

Titulaires absents ayant donné pouvoir :

Marie-Christelle BOUCHERY à Jean-Luc CLISSON, Carole BRUNETEAU à Alain BAUDIN, Christelle CHASSAGNE à Jeanine BARBOTIN, Pascal DUFORESTEL à Stéphane PIERRON, Gérard GIBAUT à Sylvie DEBOEUF, Alain GRIPPON à Marc THEBAULT, Dominique JEUFFRAULT à Dominique SIX, Guillaume JUIN à Simon LAPLACE, Rose-Marie NIETO à Romain DUPEYROU, Sébastien PARTHENAY à Eric PERSAIS, Elodie TRUONG à Josiane METAYER, Michel VEDIE à Adrien PROUST

Titulaires absents suppléés :

Daniel BAUDOUIN par Anne-Marie PROUST

Titulaires absents :

Thierry BEAUFILS, Michel SIMON, Céline VALEZE

Titulaires absents excusés :

Marie-Christelle BOUCHERY, Carole BRUNETEAU, Jean-Romée CHARBONNEAU, Christelle CHASSAGNE, Pascal DUFORESTEL, Gérard GIBAUT, Alain GRIPPON, Dominique JEUFFRAULT, Guillaume JUIN, Rabah LAICHOURE, Rose-Marie NIETO, Sébastien PARTHENAY, Elodie TRUONG, Michel VEDIE

Président de séance : Jérôme BALOGE

Secrétaire de séance : Romain DUPEYROU

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c24-04-2017-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

CONSEIL D'AGGLOMERATION DU 10 AVRIL 2017

MUSEES – ATTRIBUTION DE SUBVENTION A LA COMMUNE DE COULON POUR LA RESTAURATION DE LA DALLE FUNERAIRE DE L'ABBE ETIENNE CLAVEAU DANS LE CADRE DU FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE

Madame **Elisabeth MAILLARD**, Vice-Présidente Déléguée, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le règlement du Fond communautaire du Patrimoine,
Vu les dispositions du CGCT relatives aux Fonds de concours et notamment l'article L.5216-5 VI,
Vu la délibération de la commune de Coulon du 15/12/2016,

La commission du Fonds Communautaire du Patrimoine, créée par le Conseil d'Agglomération du 30 mai 2016, a tenu sa seconde réunion le 29 novembre 2016.

La commission a étudié le dossier de restauration de la dalle funéraire de l'abbé Etienne Claveau qui officiait dans la paroisse entre 1768 et 1779. A son décès, il fut inhumé dans le cimetière et non dans l'église comme ses prédécesseurs.

Cette dalle funéraire est sculptée dans un bloc de pierre calcaire monolithe. Elle est exposée en extérieur dans le cimetière de Coulon. Elle est posée à même le sol sur un lit de gravier. Elle est de forme rectangulaire et plate. Elle porte une épitaphe en latin gravée dans sa partie basse et un décor en bas-relief composé d'une croix et d'une étoile.
Cette dalle funéraire est destinée à être maintenue en permanence dans le cimetière de Coulon.

Recherches documentaires

A la date du 10 février 1768, nous trouvons un acte signé « Claveau, curé de Coulon et de Migré, archiprêtre de Saint Jean d'Angély ». Le 22 mars 1769, M. Claveau ajoute à son titre de curé de Coulon celui d'archiprêtre de Frontenay.

Par déclaration du 1 juillet 1775 rendue à M. Gabriel-Jean Simon Berthelin de Montbrun, seigneur de Coulon, M. Etienne Claveau avoue tenir dans la mouvance dudit Coulon, et en sa qualité de curé de ladite paroisse, une maison nommée la Trigalle, à présent maison presbytale, et les maisons dépendantes de l'ancien prieuré de Coulon. M. Etienne Claveau fut curé de Coulon pendant 12 ans à peine. Son mauvais état de santé l'obligea à démissionner à la fin de l'année 1779. Il mourut à Coulon le 4 novembre 1780, âgé seulement de 53 ans, et fut inhumé le 6 novembre.

Cette œuvre ne bénéficie pas de la protection des Monuments Historiques. Elle bénéficie du dispositif du Fonds Communautaire du Patrimoine en financement partagé et égal avec la commune de Coulon, soit un montant de 1824 euros rapporté au devis de restauration de 3648 euros hors taxes au total.

La commission du Fonds Communautaire du Patrimoine a apporté un avis favorable au financement de la restauration de cette œuvre.

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c24-04-2017-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017

La commune a validé le plan de financement de la restauration la dalle funéraire lors de son conseil municipal du 15 décembre 2016.

Pour mémoire, il est rappelé que la CAN ne verse sa subvention qu'à hauteur de la part autofinancée par le Maître d'ouvrage, ici la commune de Coulon, soit 50% du montant H.T.

Il est demandé au Conseil d'Agglomération de bien vouloir :

- Valider l'octroi d'une subvention d'un montant de 1824 euros à la commune de Coulon pour la restauration de la dalle funéraire de l'abbé Etienne Claveau,
- Valider le plan de financement prévisionnel joint en annexe,
- Autoriser le Président, ou la Vice-Présidente Déléguée, à signer les documents nécessaires.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 83
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Elisabeth MAILLARD

Vice-Présidente Déléguée

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c24-04-2017-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017

FONDS COMMUNAUTAIRE DU PATRIMOINE

COMMUNE DE COULON : restauration de la dalle funéraire de l'Abbé Etienne Claveau

Objet non protégé Monuments Historiques

Plan de financement :

COUT DE L'OPERATION en euros hors taxes		FINANCEMENT en euros	
restauration de la dalle funéraire	3 648,00	subvention CAN, 50 %	1 824,00
		commune COULON, 50 %	1 824,00
totaux	3 648,00		3 648,00

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize

Le 15 décembre à 20 heures 15

Le Conseil Municipal de la Commune de COULON (Deux-Sèvres), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Michel SIMON, Maire.

conseillers :

En exercice = 17

Présents = 10

Votants = 14

Étaient présents : Mmes et Mrs Yolande BENOIST, Josette GARDELLE, Marie-Catherine GIRARD, Dominique GIRET, Anne-Sophie GUICHET, Jean-Pierre LECONTE, Christine NOUZILLE, Yves POUZET, Rose-Noëlle PRACCHIA, Michel SIMON,

Étaient absents et excusés : Émilie BERGE, Jean-Claude DUPEUX (pouvoir à Rose-Noëlle PRACCHIA), Cédric FEUILLET (pouvoir à Anne-Sophie GUICHET), Stéphanie KERDONCUFF (pouvoir à Yolande BENOIST), Sébastien MENANTEAU, Stéphane RICHARD (pouvoir à Yves POUZET), Arnaud SOULET.

Date de convocation : 8 décembre 2016

Secrétaire de séance : Christine NOUZILLE

4- QUESTIONS DIVERSES

4-1 : Fonds Communautaire du Patrimoine : Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de ce fonds créé par la CAN dans le but de sauvegarder et valoriser le petit patrimoine local, la Commune de Coulon a souhaité inscrire la rénovation de la pierre tombale de l'Abbé Etienne Claveau, située dans l'ancien cimetière.

Lors de sa réunion du 29 novembre dernier, les membres de cette commission ont retenu le projet de Coulon et présenté un devis de restauration s'élevant à la somme de 3 648.00 € HT.

Monsieur le Maire demande donc au Conseil Municipal de se prononcer sur la réalisation de ces travaux.

Après délibération le Conseil Municipal accepte cette proposition et sollicite auprès de la CAN une aide financière équivalente à 50 % du montant HT des travaux.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus,

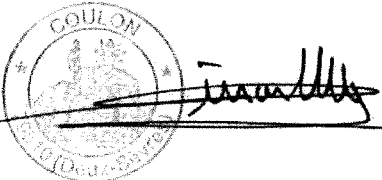
Au registre sont les signatures.

Affiché le 16 décembre 2016

Pour copie conforme,

A Coulon, le 16 décembre 2016,

Le Maire, Michel SIMON



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

079-217901008-20161215-4-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/12/2016

Accusé de réception en préfecture
079-200041317-20170411-c24-04-2017-DE
Date de télétransmission : 18/04/2017
Date de réception préfecture : 18/04/2017